

**RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
PARKING CENTRAL - QUAI DE GAULLE
RÉGATE BANDOL WASZP CUP
SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE BANDOL**

NOUS, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n°65 du 03 Février 2015 réglementant le stationnement payant en parkings,
VU la demande du Service Animation de la ville en date 09 avril 2026 pour la Société Nautique de Bandol (courriel : sn-bandol@wanadoo.fr), concernant l'organisation de la régate BANDOL WASZP CUP qui se déroulera du SAMEDI 18 AVRIL 2026 au DIMANCHE 19 AVRIL 2026,
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour réglementer le stationnement dans le cadre de cette régate.

- ARRETONS

ARTICLE 1° : Pour permettre l'accueil des participants à cette compétition des restrictions de stationnement sont apportées :

- **PARKING CENTRAL**
Au Sud du parking, la dernière rangée des emplacements de stationnement sera interdite à tous véhicules et réservée aux participants ainsi qu'aux organisateurs de cette régate.

DU SAMEDI 18 AVRIL 2026 AU DIMANCHE 19 AVRIL 2026

ARTICLE 2° : Les Services Techniques de la Ville, sont chargés, de mettre en place les barrières et les panneaux réglementaires relatifs à la zone d'interdiction de stationnement des véhicules.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours-Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le

14 AVR. 2026

Franck BERTONCINI,
Maire de Bandol.

